https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article248

Intervenants extérieurs en milieu scolaire

- Direction - Intervenants extérieurs -

Date de mise en ligne : dimanche 13 septembre 2020

Copyright © Inspection de l'éducation nationale de Saint-Etienne sud - Tous droits réservés

L’intervention de personnes extérieures apporte une contribution aux **activités obligatoires d’enseignement**, soit **sur le temps scolaire** dans les locaux scolaires, soit lors **des sorties scolaires**.

Vous retrouverez dans cet article tous les documents nécessaires pour **organiser l’intervention** de ces volontaires (parents, animateurs sportifs,...), connaitre le **cadre réglementaire** et préparer **leur agrément** en fonction de l’activité. Si un agrément est nécessaire pour un intervenant sportif, ce n’est plus le cas depuis 2019 pour les intervenant Art, Culture et Sciences dont l’intervention reste malgré tout soumise à la signature d’une **convention** (annexes B) et à la présentation d’un **projet pédagogique** (annexe A) **téléchargeables en bas de page**.

https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg

Guide Intervenant

Un document d’accompagnement vous guidera dans les démarches à effectuer en fonction des différents cas de figure.

https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg

Note Technique EPS 2024

L’encadrement d’élèves sur des activités sportives nécessite un guidage dans la prise en main d’un groupe d’enfants qui nécessite une attitude responsable. Une **guide à destination des (futurs) intervenants** permettra de mieux cerner les attendus :

https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg

Guide Intervenant

Certaines activités comme le **ski de fond** ou le **cyclisme** nécessitent un encadrement renforcé :

Pour ces deux activités, toute demande d’agrément sera accompagnée des **annexe E** et **F** ci-dessous.

https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg

Annexe E1 - Ski - Cyclisme

https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/xlsx-44c18.svg

Annexe F - 2024-25

Dans le cadre des activités sportives avec intervenant, il est nécessaire de vérifier en amont que cette personne est agréée et dispose d'une carte professionnelle l'autorisant à prendre en charge un module que ce soit en classe

Copyright © Inspection de l'éducation nationale de Saint-Etienne sud

entière ou en groupe. Pour vérifier cela de façon rapide, un outil en ligne existe. Il suffit d'indiquer les NOM et PRENOM de l'intervenant pour savoir s'il/elle dispose d'une carte pro (qui équivaut à agrément EN)

https://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro

A noter : depuis octobre 2019, la participation d'intervenants aux **activités d'enseignement artistique et culturelle** n'est plus subordonnée à la délivrance d'un agrément mais reste soumise à la **signature d'une convention** (annexe B) et la **présentation d'un projet pédagogique** (annexe A).

Copyright © Inspection de l'éducation nationale de Saint-Etienne sud